

Retraites la direction abat ses cartes, Moins 11% Minimum!

Qui mieux que le directeur de la caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF sait comment ils comptent nous piller nos pensions ?

Voilà ce qu'il déclarait lors de son audition au Sénat le 16 mars 2010 :

« *En ce qui concerne le rendez-vous 2010, il convient tout d'abord de garder à l'esprit que la réforme de 2007 a eu pour effet d'aligner l'évolution du régime spécial sur celle du régime de la fonction publique. A l'avenir, toute mesure applicable à la fonction publique s'appliquera également au régime spécial de la SNCF. Un certain nombre de pistes de réforme sont évoquées, comme la modification du salaire de référence retenu pour calculer la pension, afin de prendre en considération celui des cinq dernières années et non plus des six derniers mois. De même, une remise en cause du paiement d'avance des pensions ainsi que leur mensualisation sont parfois mentionnées. »*

Plus loin il enfonçait le clou :

« *La caisse a réalisé une étude sur les conséquences d'un passage du salaire des six derniers mois au salaire des cinq dernières années pour le calcul de la pension, qui montre que les agents d'exécution subiraient une diminution de 11 % de leur pension. Les conséquences sont évidemment très variables selon l'importance du niveau des primes dans les salaires. »*

Ce texte est consultable sur le site internet « bienvenue au Sénat » :

<http://www.senat.fr/bulletin/20100315/mecss.html>

Pourquoi personne n'en parle ?

Il est clair que ces 11% seront le strict minimum, que l'addition sera beaucoup plus lourde en fonction des métiers et du grade.

12/04/2010

Alors que les pertes avec la contre réforme de 2007 s'élèvent à :

- Suite au passage des 37,5 annuités aux 41 nous avons perdu 4,275% pour 25 ans de service ou 5,13% pour 30 ans de service.
- Que la baisse des pensions sur l'indexation sur les prix et plus sur les salaires nous fait perdre plusieurs % par an.
- Que les décotes se mettent en place en juillet 2010.

Pour 2010 voilà ce qui est à l'ordre du jour : augmentation des annuités, remise en cause du calcul sur les 6 derniers mois (5 ans ? 25 comme dans le privé ?).

La confédération FO l'a réaffirmé par la voix de son secrétaire général Jean Claude Mailly, la défense des retraites est la mère de toutes les revendications. Nous ne marcherons pas dans les combines qui épuisent les cheminots sur des grèves saute mouton, ou sur des grèves non préparées service par service, métier par métier. Où le dénominateur commun est l'absence de LA revendication :

Jean Claude Mailly vient de s'adresser en ces termes aux secrétaires et présidents des confédérations, par courrier du 7 avril:

« Nous considérons, par ailleurs, que l'unité d'action sur des revendications et des modalités d'actions claires et déterminées est une des conditions importantes de la réussite.

Concernant les modalités d'action, nous considérons, compte tenu des expériences passées, que les manifestations à répétition ne sont pas un gage d'efficacité, y compris quand le 19 mars 2009 trois millions de manifestants étaient descendus dans les rues.

C'est pourquoi je te propose un appel commun à 24 heures de grève interprofessionnelle, au moment opportun.

Réussie, une telle initiative placerait le gouvernement dans une situation délicate : ne pas répondre aux attentes alors que le pays aurait été « bloqué » pendant 24 heures serait, pour lui, prendre un risque important.

Je considère qu'une telle initiative lancée solennellement par les secrétaires généraux ou présidents des organisations syndicales serait facteur d'espoir et de force pour les salariés. »

- **Ne touchez pas à nos retraites !**
- **40 ans c'est déjà trop, retour au 37,5 !**
- **Maintien du calcul sur les 6 derniers mois !**
- **Abandon des décotes ! »**

Rejoignez Force Ouvrière !